

Transcription de la vidéo

# Solutions

## **L'assurance soins médicaux et soins dentaires... expliquée.**

On estime qu'un Canadien sur trois travaille à son compte. Si c'est votre cas, vous pourriez envisager d'obtenir une assurance soins médicaux et dentaires complémentaire.

Qu'est-ce qu'une assurance complémentaire exactement?

Voyez-la comme une couverture pour tout ce que les soins de santé provinciaux pourraient exclure, tels que les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires et de la vue, les traitements de physiothérapie, l'assistance-voyage et plus encore.

Les régimes de soin de santé complémentaires sont souvent personnalisables : vous pouvez donc opter pour le type et le montant de la couverture qui vous convient. Vous pouvez aussi faire en sorte d'ajouter une couverture importante à vos yeux.

Il est important de choisir le bon type de régime. Pensez à votre budget, à votre mode de vie et à tout problème de santé préexistant qui devrait être couvert.

L'assurance soins médicaux et soins dentaires peut être un outil efficace et abordable pour vous aider à économiser. Votre conseiller peut vous aider à choisir un régime qui vous convient, à vous et à votre famille.



© 2023 Manuvie. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Le présent document est proposé à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'il fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Sauf erreurs ou omissions. La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des fonds avant d'effectuer un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur liquidative varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.